

# Compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016

• **Fiscalité locale directe : taux des impôts locaux 2016** : Le conseil municipal décide de reconduire les taux des taxes tels qu'ils sont en vigueur depuis 2011, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15 %
- Foncier bâti : 19,33 %
- Foncier non bâti : 41,97 %

Et d'arrêter le produit fiscal prévisionnel attendu à la somme de 1.630.331 €.

• **Budgets primitifs 2016 de la commune** : Le conseil municipal adopte les différents budgets comme suit :

**Budget général de la commune** : Le budget de la Commune s'équilibre **en fonctionnement** à la somme de 3.085.451 €, montant stationnaire par rapport à 2015.

**Caractéristiques des principaux postes de dépenses** :

*Les charges à caractère général*, d'un montant de 577.171 €, sont en retrait sur 2015 de 7 %, résultant de la reprise à l'euro près en 2016 de certains postes de dépenses (carburants, combustibles...). Le poste combustibles fluctue avec le cours du pétrole et dépend de la météo, ainsi que des efforts citoyens consentis par chacun (services, associations, occupants des bâtiments publics) pour économiser l'énergie et les fluides.

*Les frais de personnel* : à 1.559.413 €, ils augmentent de 5 %. Après une baisse de 1 point en 2015, ce taux est supérieur d'1 point à la progression annuelle des rémunérations dans les communes - qui a été en moyenne sur le plan national, de 3,9 % par an entre 2010 et 2014 -. Elle intègre la titularisation de 4 agents, le remplacement des absences longue durée, la création d'un poste, l'indice G.V.T. qui régit la carrière des agents, le recul constant du départ de l'âge de départ en retraite... Les charges salariales représentent 50,54 % du budget prévisionnel de fonctionnement.

*Les autres charges de gestion courante* : 498.532 €.

Le poste le plus important est le contingent Incendie pour 122.378 €, qui place Camaret en tête de classement des contributeurs pour la charge par habitant, et ce depuis 1999, suivi par les subventions aux associations pour 120.000 €, les contributions conventionnelles (dont intercommunalité), la subvention d'équilibre du budget général à la zone d'activité de Kéraudren, la subvention annuelle au CCAS...

*Les charges financières* sont en diminution de 15 % du fait que le budget n'a pas souscrit d'emprunt en 2015.

**Caractéristiques des principales recettes** :

*Impôts et taxes diverses* : 1.948.006 €. La fiscalité notifiée à la commune, **minorée** des dotations de compensations d'exonération, fait ressortir une augmentation des recettes de 1 %.

*Dotations subventions et participations* : 641.067 €. C'est ici que figurent regroupées les dotations de l'Etat. Elles diminuent de 15 % par rapport au montant budgété en 2015 (755.383 €). La dotation générale de fonctionnement diminue de 60.632 €, soit moins 11,59 %.

**La section d'investissement** s'équilibre à la somme de 2.201 716, 68 €, sensiblement équivalente à 2015.

**Voiries Réseaux divers** : Ce programme comporte une inscription de 461.250 €. Y figurent essentiellement le remplacement du tracto-pelle et de l'ensemble tracteur-élagueuse (consultations publiques en cours), le programme annuel de travaux de voirie. Sont prévus notamment des travaux d'aménagement du cheminement piéton quai Kléber et quai Toudouze.

Un crédit est par ailleurs budgété pour l'effacement des réseaux rue du Loc'h.

**Mairie** : Cette opération est abondée d'une première enveloppe de 111.600 €. Sont préfigurés les travaux d'extension-mise en conformité de la mairie imposés par l'AD'AP (et estimés par le Bureau d'études et l'économiste chargés du dossier AD'AP à 281.000 €).

**Autres bâtiments communaux** : Sont concernées les interventions sur l'ensemble du parc de bâtiments communaux avec une inscription totale de 152.000 € destinée à rénover, adapter, mettre aux normes nos bâtiments, mettre en conformité électrique, remplacer les toitures, mettre hors d'eau les locaux, notamment pour ce qui concerne la salle polyvalente du Loc'h. Le remplacement en 2016 d'une partie des ouvrants de l'école primaire est envisagé. La surface importante de la vitrerie laisse présager des frais importants à étaler sur plusieurs exercices.

**Tour Vauban 818.500 €** : Les crédits sont affectés aux travaux de restauration, et d'électrification-éclairage, en cours, aux aménagements urbains. La scénographie représente à elle-seule 658.500 €. Les subventions attendues sont de 442.204 €.

**Atelier des services techniques** : L'atelier est doté d'un complément de 10.000 €. Les services techniques ont monté la nouvelle serre pour la production de fleurs annuelles. La plateforme de stockage des matériaux sera bientôt opérationnelle.

**Budget du port** :

La section d'exploitation s'équilibre à 901.181 €, montant en augmentation de 4,70 % sur 2015, en raison essentiellement des provisions pour règlement des nouvelles taxes foncières. Cette taxe représente 4,5 % des produits du port pour une seule année. (Et le double en montant cumulé 2016).

**Investissement** : La section d'investissement s'équilibre à la somme de 807.796 €. Les opérations d'équipement s'élèvent à un total de 360.000 € plus 107.400 € de restes à réaliser 2015.

Sont prévus le renouvellement de pontons (120 ml au Styvel), l'achat de borniers électriques, d'un bateau de servitude d'occasion, de catways, d'équipements de sécurité, les travaux de mise en accessibilité handicapés imposés par l'AD'AP. Les crédits nouveaux affectés à ces dépenses sont de 117.000 €.

Gare maritime – hall à passagers : L'opération est affectée d'une enveloppe toutes dépenses incluses de 175.000 €. Les études de conception sont en cours. La gare maritime sera installée dans l'ancien garage Kergroac'h, permettant la réhabilitation du bâtiment. Une consultation a été lancée pour travaux préalables d'assainissement pluvial. Trois autres consultations ont permis de retenir le bureau de contrôle et le coordonnateur sécurité-santé, ainsi qu'un contrôleur amiante. En recettes, l'aide du Conseil Départemental inscrite pour 50.000 €.

Opération Elargissement-consolidation du Quai Kléber : Budgétée pour 100.000 €, l'opération fait l'objet d'une convention entre la Commune et le Conseil Départemental. Le Département a pris en charge les études pré-opérationnelles et la maîtrise d'œuvre. Les travaux sont précédés d'une étude d'impact en cours d'élaboration. Ils démarreront cet automne ou à l'automne prochain en fonction de l'avancement des études.

**Budget du service assainissement** : Le budget d'exploitation du service assainissement s'équilibre à 438.857 €. Les dépenses comprennent essentiellement les charges à caractère général, les charges financières, les amortissements.

Les charges à caractère général : Le premier poste de dépense est constitué par les dépenses d'énergie qui s'infléchissent suite au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Notre station membranaire donne d'excellents résultats mais consomme trois fois plus d'énergie qu'une station classique. A noter la montée en puissance des frais d'entretien des machines équipant la station, cette année par exemple les pompes dont la seule révision devrait avoisiner 10.000 €. Les frais financiers sont d'un montant équivalent à celui du budget principal.

**La section d'investissement** s'équilibre à la somme de 574.825 € dont le remboursement du capital de la dette pour 151.071 €, en progression sur 2015. Un emprunt de 298.207 € équilibre la section. Les dépenses pour opérations d'équipement 2016 s'élèvent à 359.500 €, dont 189.500 € de restes à réaliser.

Une somme de 38.000 € est affectée au renouvellement/compléments de matériels.

*Extensions branchements réhabilitations divers* : Une provision globale de 321.500 € est inscrite dont 171.500 € de restes à réaliser. Les restes à réaliser portent sur l'opération de chemisage des réseaux d'eaux usées en cours. Cette opération est destinée à diminuer les entrées d'eaux parasites à la station, lesquelles ont pour conséquences la fatigue de l'unité épuratoire et une consommation importante de produits pour le traitement de ces eaux parasites, sans compter les notes d'électricité.

Les inscriptions budgétaires nouvelles sont affectées à une opération, à la demande de la Police de l'Eau, de pose de détecteurs de surverse. En effet, la réglementation en vigueur impose, prioritairement à toute autre opération, de pouvoir quantifier les volumes d'eaux usées diluées susceptibles de se déverser au milieu naturel à partir des déversoirs d'orage en cas d'épisodes pluvieux. Le cahier des charges de l'étude de faisabilité technico-financière de cette opération est en cours d'élaboration. Ensuite l'aval des administrations sera demandé, avant lancement des travaux avec le concours d'un maître d'œuvre spécialisé. L'aide financière des co-financeurs sera sollicitée.

**Budget du camping** : Le budget du camping s'équilibre à 266.481 € en exploitation et à 65.530 € en investissement.

Investissement : Un montant de 48.500 € est affecté aux dépenses d'équipement, dont 40.000 € pour travaux sur bâtiments et réseaux. Est prévu le remplacement de la barrière automatique cependant que les travaux de mise aux normes et en conformité pour l'accessibilité handicapés suivent leur cours.

**Budget de la zone d'activité de Kéraudren** : La seule dépense à caractère réel est le remboursement de l'emprunt en cours, pour un montant pour 16.218,56 €. En recettes, la prise en charge du déficit par le budget général.

**Budget du lotissement des Arméries** : Le budget du lotissement des Arméries s'équilibre à la somme de 309.312 € en fonctionnement, et à 189.083 € en investissement. Il comprend des dépenses réelles pour 118.729 € au titre des charges à caractère général, et des dépenses d'éclairage public, pour des recettes (vente de terrains) de 189.083 €.

• **Versement de subventions d'équilibre au budget annexe 2016 de la Zone d'Activités de Kéraudren et au CCAS.** Le conseil alloue une subvention d'équilibre de 16.218,56 Euros à la zone d'activités de Kéraudren, et de 10.000 € au CCAS.

• **Versement des cotisations 2016 au Réseau Vauban, à l'association des ports d'intérêt patrimonial, au réseau Sensation Bretagne, à la Banque Alimentaire, à l'association des Maires du Finistère, à l'association des Maires Ruraux du Finistère, à ENERGENCE, à l'A.P.P.B., à F.I.A. à l'association des communes soumises aux risques littoraux.** Le conseil donne son accord sur le montant total des cotisations qui s'élève à 14.599,78 €.

• **Subventions de fonctionnement 2016 aux associations Loi 1901- participations obligatoires versées sous forme de subventions** : Le conseil donne son accord sur le tableau de répartition des subventions aux associations pour un montant total de 131.964,97 € se répartissant entre participations obligatoires pour 97.664,97 € dont 70.000 € pour l'office du tourisme, et subventions aux associations loi 1901 : 20.200 € ; Un montant de 14.000 € est affecté au G.P.E.N. (grand prix de l'Ecole Navale). Le maire est autorisé à signer la convention relative au Grand Prix avec l'association-support.

A noter pour 2016 la subvention particulière de 4.000 € attribuée à l'Association Belle Etoile pour travaux d'entretien du navire.

A noter également la déclaration d'une nouvelle association camarétoise : Keep Calm (association à vocation musicale et d'animation) qui reçoit une dotation de démarrage.

Rappel : le conseil a alloué en décembre 2016 une subvention de 6.000 € pour le déroulement d'un chantier européen dédié à l'entretien du petit patrimoine bâti (lavoirs...)

- **Autorisation de la commune pour la poursuite de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme par la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon.**

Depuis le 6 octobre 2015, la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon exerce la compétence «*Plan Local d'Urbanisme, documents en tenant lieu et carte communale* ». La commune n'est donc plus compétente pour poursuivre elle-même la procédure d'élaboration de son P.L.U., telle qu'elle a été relancée en 2012. Suivant la réglementation applicable, seule la communauté est dorénavant compétente, sur demande expresse de la commune et avec accord de la communauté.

Il apparaît cependant primordial que la commune de Camaret finalise un P.L.U. qui lui soit propre. Le processus engagé depuis 2007, poursuivi sous le précédent mandat, a été repris en 2014. Les commissions P.L.U. ont beaucoup travaillé afin d'explicitier les objectifs des élus pour leur commune. Le projet politique s'est traduit dans le P.A.D.D., projet d'aménagement et de développement durable, qui campe les enjeux communaux, donne des lignes d'action et de développement, et exprime la volonté communale pour les années futures. Ce travail doit être valorisé au travers d'un P.L.U. communal ; il paraît possible matériellement d'arrêter le P.L.U. pour la fin de l'année. Cependant que, séparément, la C.C.P.C. vient de lancer la procédure de P.L.U. Intercommunal.

Le projet de P.L.U. de la commune de Camaret devra être arrêté avant le 31 janvier 2017 par le conseil communautaire.

Le coût de finalisation du P.L.U. de Camaret sera mis à la charge de la commune via la déduction des montants concernés de l'attribution de compensation. (Pour mémoire suivant les éléments d'avancement et de coûts transmis par le bureau d'études Géolitt, ainsi que les éléments d'analyse de la procédure fournis par la C.C.P.C. - honoraires de Géolitt, frais d'enquête publique et de reprographie des dossiers- le montant à défalquer sur notre dotation de compensation sera sur deux ans d'environ 35.000 €)

Le conseil donne son accord à la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon pour la poursuite de la procédure d'élaboration du P.L.U. communal et autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

- **En bref :**

Le conseil fixe le prix des visites de la tour Vauban et de son environnement avec guides spécialisés et collation à la somme de 10 € pour les adultes et de 5 euros pour les enfants jusqu'à 12 ans

Des précisions sont apportées sur les modalités d'application du tarif de l'ALSH du mercredi et des vacances. Un tarif pour dépassement horaire est adopté par le conseil. Les délégations de compétences au Maire sont complétées.

**Motion** : Le conseil municipal prend une motion pour le maintien de l'aide financière annuelle à l'entretien de la voirie communale, aide d'un montant de 6.000 € environ qui a été supprimée par le Conseil Départemental lors de sa session des 28-29 janvier 2016.